

Compte rendu de l'entrevue avec le Ministre délégué aux transports Clément BEAUNE

Le 13/09/2022

Objet : Point avec les organisations professionnelles du taxi.

Mesdames, Messieurs,

La FNDT a été reçue par le nouveau Ministre des transports, en présence de son cabinet et la direction de la DGITM, ce Lundi 12 Septembre 2022 dans les locaux du Ministère.

Le Ministre à fait montre d'une certaine connaissance des sujets et thématiques de notre secteur, mettant l'accent sur le respect des équilibres du T3P et son engagement à ne pas les bousculer.

Ses préoccupations immédiates sont la réussite des JO 2024, et notamment la question du transport des personnes à mobilité réduite lors de cet évènement.

Un tour de table et des échanges ont eu lieu à l'issue des positionnements du Ministre sur l'effectivité des contrôles et des sanctions aux abords des gares et aéroports, le respect de la réglementation transport et la question de la refonte des examens.

Nous avons pu nous associer à la majeure partie des éléments remontés par nos confrères, mais nous n'avons pu nous associer à la démarche d'un représentant fédérale visant à remercier le Ministre tout en prenant l'engagement que la profession saura prendre ses responsabilités et transmettre la parole du Ministre sans aucune garantie pour les taxis.

Nous prendrons pour notre part, le temps et le recul nécessaire avant de pouvoir prétendre prendre ce type d'engagement, d'autant malvenue quand, dans un même temps, l'auteur prêtant brandir l'étendard de la justice vis-à-vis du gouvernement dans le cadre du dossier " UBERFILES " d'une procédure mort-née. La FNDT aura toujours pour principe fondateur d'être dans la même posture à l'extérieur et à l'intérieur, sans brouiller nos messages de portée générale au profit de la personne.

Cependant, nous avons porté à l'attention du Ministre, que nous ne saurions par avance nous engager sur un processus de recommandation et d'engagement des taxis à l'achat de véhicule TPMR, aux seules fins d'assurer la réussite des JO sans que les taxis soient assurés d'avoir un travail correspondant pérenne. Nous avons rappelé au ministre que la réussite préalable de la coupe du monde de rugby aura valeur de test sur nos territoires dans le domaine de l'accessibilité des TPMR.

La FNDT a fait valoir son interrogation sur la position de la France au regard de la recommandation européenne visant à transférer la compétence du T3P à l'Europe, ainsi que visant au nom du développement durable de pouvoir permettre aux VTC d'exercer leur activité (les plateformes) sans entrave et notamment sans retour à la base.

Adresse correspondance postale : 38, rue de Chartres – 28360 VITRAY EN BEAUCE

Tél : 06 09 87 29 18 <> Courriel : infocontactfndt@orange.fr

Siège social Immeuble les Iris, 85 bis route de GRIGNY 91130 RIS ORANGIS

N° d'enregistrement : 561 - N° SIRET : 508 617 875 00010

En ce domaine, celui-ci a tenu à nous rassurer, disant que la position de la France serait une non-application de la recommandation sur son territoire. Si la réponse sur la forme peut paraître rassurante, nous ne pourrions être satisfait que par une position officielle de la France auprès de la commission transport, qui reste à ce jour à produire.

Nous avons par ailleurs fait la proposition de produire des projets d'écritures permettant d'encadrer la réservation préalable avec la définition de son temps, de la formation professionnelle avec l'inclusion par modification du code des transports, de l'apprentissage et des CFA pour l'accès à la profession.

Le Ministre est réticent à changer l'équilibre des textes en cours, sauf en ce qui concerne l'accès à la profession, au motif de ne pas bouleverser le dit équilibre. Ce en quoi nous ne pouvons que nous opposer, car la définition stricte de la durée de la réservation préalable permettrait justement d'assurer la garantie de l'équilibre. Nous avons donc à ce stade une vraie divergence d'opinion avec le Ministre des transports que nous ne saurions mettre en sommeil.

Nous avons aussi en ce sens mis l'accent sur le futur des enjeux liés au renouvellement de la convention de l'assurance maladie, ainsi que ceux liés à la transition énergétique et de l'accompagnement requis pour notre profession.

A l'issue de ce premier échange, le Ministre a pris l'engagement de mettre en place un groupe de travail sur les thématiques abordés.

Nous serons extrêmement vigilants à ce que les échanges futurs soient productifs et ne conduisent pas à l'accentuation des préférences affichées vis-à-vis des VTC.

La Présidente de la FNDT

Madame Emmanuelle CORDIER

